



Nombre de conseillers en exercice : 33
Votants : 33
Abstentions :
Pour : 33
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le 27 novembre à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 novembre 2023, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSE
Noelle CORNO
Laurent GODET
Muriel DINTHEER
Philippe LE DUAULT
Camille BRANCHEREAU
Laurent BREZAC
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINE
Frédéric CHATELLIER
Claude LEFORT
Denis BRIANT
Jean-Pierre GUYONNAUD
formant la majorité des membres en exercice.

Anne OLIVIER
Eric NOZAY
Nathalie LEBLANC
Sylvie LAJEANNE
Philippe RODRIGUES
Thérèse TRESPEUCH
Oscar NAVARRO
Charlotte PERCHER
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE
Christophe BOUVIER-BRAULT
Myriam BASOSILA MBEWA
Christian GUILLEMINEAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL

Étaient absents excusés :

Marc FLEURY, Isabelle LE HEIN, Martin MOTTET

Avait donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Marc FLEURY à Oscar NAVARRO, Isabelle LE HEIN à Sylvie LAJEANNE, Martin MOTTET à Noelle CORNO

Monsieur Christian GUILLEMINEAU a été élu Secrétaire de Séance.

CONVENTION DE PARTENARIAT BILLETTERIE CAPELLIA AVEC LE COS 44

DL_2023_11_16

Mme Dintheer expose :

Dans la perspective de rendre le plus accessible possible l'accès aux spectacles programmés à Capellia, et de favoriser la visibilité de la saison culturelle de la Chapelle-sur-Erdre au plus grand nombre et notamment aux agents de Loire-Atlantique adhérents du COS 44, il est proposé la mise en place d'un partenariat billetterie avec le COS 44.

Sur un nombre de spectacles listés en annexe, Capellia pré-réserve un nombre de places prédéfini et le COS gère la vente des billets aux adhérents du COS 44.

Le COS subventionne le prix du billet à hauteur de 50 % .

Les tarifs appliqués sont le tarif partenaire permanent et le tarif très réduit pour les enfants des adhérents.

L'arrêt des ventes a lieu 15 jours avant la date du spectacle.

Sur facture émise par Capellia, le COS règle les places réellement vendues, les places restantes sont remises en vente.

Le COS s'engage à diffuser à ses adhérents les informations sur les spectacles programmés à Capellia.

Vu l'avis de la commission Animation réunie le 15 novembre 2023,

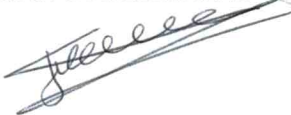
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1. D'APPROUVER les termes de la convention de partenariat conclue avec le COS 44 ;**
- 2. D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

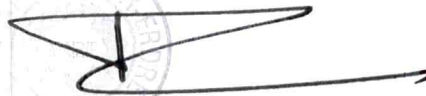

Pour extrait certifié conforme,
Le secrétaire de séance,

CHRISTIAN GUILLEMINEAU



Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,

FABRICE ROUSSEL

CONVENTION

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le 04/12/2023

ID : 044-214400350-20231127-DL_2023_11_16-DE



Entre

Le Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Fonction Publique Territoriale et des
Établissements Publics de la Loire-Atlantique

Domicilié **3 Boulevard de la Loire, CS 40315, NANTES CEDEX 2**

Représenté par son Président : **Monsieur SQUELARD Philip**

Ci-après dénommé **COS 44**

d'une part,

Et

La Ville de la Chapelle-sur-Erdre – Service culture

Dont le siège social se situe : **BP 4409 44244 LA CHAPELLE SUR ERDRE CEDEX**

SIRET 214 400 350 00010 – Code APE 8411 Z

Représenté(e) par son Maire Monsieur **Fabrice ROUSSEL** dûment habilité

Ci-après dénommé « le partenaire »

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions de la mise en place d'un partenariat établi entre le COS 44 et le partenaire afin de faire bénéficier aux adhérents du COS 44 de tarifs préférentiels sur des prestations proposées par le partenaire.

Détail de l'offre pour la saison 2023-2024 :

- Ensemble nous choisissons des spectacles avec un nombre de places préservées jusqu'à 15 jours avant la date du spectacle (voir annexe 1)
- Le COS 44 gère la vente de ces billets qui seront subventionnés à hauteur de 50%
- L'arrêt des ventes se fait 15 jours avant la date du spectacle
- La liste des ventes est envoyée au partenaire qui établit une facture avec le nombre de places réellement vendues
- Les places seront disponibles soit le soir de la représentation, au guichet de la salle de spectacle, soit envoyées au COS 44 en voie dématérialisée.
- Le partenaire remet en vente les places restantes

CONVENTION

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le 04/12/2023

ID : 044-214400350-20231127-DL_2023_11_16-DE



Article 2 : OBLIGATION DE L'ASSOCIATION

Le comité des Œuvres Sociales s'engage à diffuser à ses adhérents les informations concernant les produits proposés par le partenaire par tout moyen à sa disposition (newsletter, site internet ...)

Article 3 : DUREE

La présente convention prend effet à la date de signature par les deux parties pour la saison 2023-2024.

Article 4 : CONDITIONS FINANCIÈRES

La présente convention comprend un engagement financier du COS 44. Les règlements seront effectués à réception des factures.

Article 5 : RÉSILIATION

En cas de non-respect des termes de la convention, chacune des deux parties se réserve le droit de mettre fin à la présente convention en prévenant l'autre partie un 1 mois à l'avance par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception sans aucune indemnité à l'une ou l'autre des parties.

Fait à Nantes, le _____

Pour le COS 44
Le Président ,
Philip SQUELARD

Pour le partenaire
Le Maire,
Fabrice ROUSSEL

ANNEXE 1

SPECTACLES	DATE	TYPE	TARIFS	DATE DE RÉTROCESSION
PLAIRE – ABECEDAIRE DE LA SEDUCTION	mardi 19 décembre à 20h30	Théâtre, humour	Tarif réduit partenaire COS 44 : 13 € Tarif très réduit -25 ans : 8 €	4/12/23
PREVERT – YOLANDE MOREAU ET CHRISTIAN OLIVIER	Jeudi 11 janvier à 20h30	Musique, lecture	Tarif réduit partenaire COS 44 : 22 € Tarif très réduit -25 ans : 14 €	22/12/23
PIERROT	vendredi 9 février à 20h30	Théâtre, musique	Tarif réduit partenaire COS 44 : 13 € Tarif très réduit -25 ans : 8 €	25/01/24
SOL INVICTUS	Jeudi 29 février à 20h30	Danse hip-hop à partir de 7 ans	Tarif réduit partenaire COS 44 : 18 € Tarif très réduit -25 ans : 10 €	14/02/24
BARBARA & BREL PAR LOU CASA	Samedi 16 mars à 20h30	Chanson	Tarif réduit partenaire COS 44 : 13 € Tarif très réduit -25 ans : 8 €	01/03/24
SUBA – OMAR SOSA	Mercredi 20 mars à 20h30	Jazz / Musique du monde	Tarif réduit partenaire COS 44 : 22 € Tarif très réduit -25 ans : 14 €	05/03/24
LE SYNDROME DU BANC DE TOUCHE	Vendredi 29 mars à 20h30	Théâtre	Tarif réduit partenaire COS 44 : 13 € Tarif très réduit -25 ans : 8 €	14/03/24
TCHAIKA	Samedi 20 avril à 20h30	Marionnettes	Tarif réduit partenaire COS 44 : 12 € Tarif très réduit -25 ans : 8 €	5/04/24